

NOUVELLE DENOMINATION SOCIALE POUR LE PUBLIC SYSTEME

Suite à son Assemblée Générale qui s'est tenue ce jour, le groupe de communication indépendant Le Public Système (Euronext FR 00 000 65 278) confirme son changement de dénomination sociale et son nouveau logo.



Paris, le 24 juin 2010 - Par décision de l'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue aujourd'hui à 11h dans les locaux du Groupe à Levallois-Perret, les actionnaires du Public Système ont voté la résolution relative au changement de dénomination sociale.

Le Groupe Le Public Système s'appelle désormais **Public Système Hopscotch**, officialisant son rapprochement avec le Groupe Hopscotch.

Ce rapprochement annoncé le 29 mars dernier, a donné naissance au premier groupe de communication indépendant en France, numéro 1 des relations publiques et de l'événement, leader de la communication digitale, avec un chiffre d'affaires cumulé 2009 de plus de 150 millions d'Euros et 515 collaborateurs.

Il est par ailleurs à noter que Le Public Système et Hopscotch perdurent au titre de marques commerciales du Groupe Public Système Hopscotch.

Contacts Presse

Géraldine SIVEL Tél.01 41 34 23 77 - gsivel@le-public-systeme.fr

Zineb IDRISSEI Tél. 01 41 34 21 85 - zidrissi@le-public-systeme.fr

À propos du Public Système

Créé en 1993, Le Public Système est la 9^{ème} société de conseil en communication en France*. Le Public Système propose une véritable alternative aux moyens et médias traditionnels en s'appuyant sur son savoir-faire dans les domaines des Relations Publiques & Presse, de l'Événementiel & MICE, du Marketing & Digital et de la production de contenus audiovisuels et multimédias. Coté sur Euronext Paris (Code ISIN : FR0000065278), Le Public Système, qui compte aujourd'hui 350 personnes, a publié un chiffre d'affaires de 136.4 M € et une marge brute de 41,5 M € en 2009.

*Classement des 400 sociétés de communication en France, publié dans le n° 1565 du 12/11/2009 de Stratégies, en termes de chiffre d'affaires et de résultat net au titre de l'exercice 2008.